

REPUBLIQUE FRANCAISE
—
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
—
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS
—
ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU CANAL DE CARPENTRAS



Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 08/04/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 22/04/2024

N° DELIBERATION : 2024-28

OBJET : Demande de subvention – Etude de la prise d'eau dans le Rhône à Saint-Etienne des Sorts – Secteur Piolenc/Uchaux

Nbre de membres en exercice	22
Nbre de membres présents ou représentés	19
Nombre de suffrages exprimés	19
VOTE	Pour
	Contre
	Absentions

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Frédéric FRIZET, André ROUX, Daniel LEYDIER, Guillaume VANDERSTEEN, Franck REY, Sébastien CLAUDEL, Guillaume GRETER, Olivier JACQUET, Michel BRES, Rémy SALIGNON, Brigitte TRAMIER, Thierry USSEGLIO (Syndics).

Syndics Titulaires ayant donné procuration :

M. Marie Hélène ARGENCE à M. André BERNARD
M. Michel GONTIER à M. Guillaume GRETER
M. Jean Marc LONG à M. Frédéric MAILLET
M. Jérôme ROUCH à M. André ROUX

Absents Excusés : M. Michel RECORDIER, Clément LAUZIER, Stéphane POINT (Syndics).

Sur le secteur de Piolenc/Uchaux, alimenté par une prise d'eau dans le Rhône, les utilisateurs du secteur constatent depuis de nombreuses années, que l'eau distribuée dans le réseau est fortement chargée en limon.

Ce phénomène a pour conséquences d'obstruer les filtres des systèmes d'irrigation des exploitants agricoles.

Il a été observé par les équipes techniques et un bureau d'études sollicité, que la configuration et l'emplacement de la prise d'eau favorise l'accumulation à son entrée et l'aspiration de limon dans le réseau sous pression.

Cette charge en limons dans le réseau génère une baisse de l'utilisation de l'eau du réseau au profit des forages au sein desquels l'eau est plus claire.

La réalisation de cette étude va permettre de proposer des scénarios de réaménagement de la prise d'eau qui limiteront les phénomènes d'enlimonage. Une fois l'aménagement réalisé, les contraintes d'exploitation des systèmes d'irrigation seront amoindries, permettant ainsi une meilleure utilisation du réseau d'irrigation de la part des utilisateurs agricoles.

Pour estimer le cout de l'étude, le bureau d'études CA Eau a été sollicité. Une rencontre a eu lieu sur place en mars 2024 pour présenter la problématique. Le bureau d'études a transmis son offre financière ainsi que son mémoire technique en mai 2024. Il est proposé de travailler en 3 étapes :

-Phase d'état des lieux

- Levé bathymétrique
- Rencontre des usagers
- Diagnostic

-Proposition de scénario d'aménagement

- Etude technique
- Etude économique
- Etude réglementaire

-Synthèse comparative des scénarios

Le coût de l'étude s'élève à 28 940 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention CNR :

Taux de participation : 40 %

Montant : 11 576 € HT

- Subvention Département de Vaucluse :

Taux de participation : 20 %

Montant : 5 788 € HT

- Subvention Région PACA :

Taux de participation : 20 %

Montant : 5 788 € HT

- Autofinancement de l'ASA :

Taux de participation : 20 %

Montant : 5 788 € HT

Le conseil syndical
après en avoir délibéré

- Approuve la réalisation de l'opération exposée ci-dessus.
- Approuve le plan de financement de l'opération
- Sollicite la CNR pour une aide de 11 576 € HT correspondant à 40 % du montant global
- Sollicite le Département de Vaucluse pour une aide de 5 788 € HT correspondant à 20 % du montant global
- Sollicite la Région PACA pour un financement total de 5 788 € HT correspondant à 20 % du montant total
- S'engage à rembourser les subventions perçues en cas de non-respect de ses obligations
- Sollicite de M. le Préfet l'approbation de cette délibération.

Pour copie conforme
Le Président du Syndicat



ASSOCIATION SYNDICALE
DU CANAL DE CARPENTRAS
Le Président

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.